

L'Aide Médicale d'Etat (AME) : mode d'emploi

Présentation du dispositif.

L'AME est principalement destinée à prendre en charge les dépenses médicales des étrangers résidant en France, sans papiers selon l'article L251-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Qui peut en bénéficier ?

L'AME est accessible aux personnes sans papiers (article L111-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles) ne faisant l'objet d'aucune procédure de régularisation en cours.

Pour bénéficier de l'AME, il ne faut être éligible à aucune autre couverture sociale, ni de type classique, ni CMU.

Les conditions d'accès et pièces à fournir.

- être en situation irrégulière sur le territoire français ;
- justifier de la stabilité de la résidence sur le territoire depuis au moins 3 mois
- fournir un justificatif d'identité du demandeur et des personnes à sa charge ;
- justifier de ses ressources financières ; cliquez sur le lien tableaux des ressources
- attestation d'élection de domicile, cliquez sur le lien suivant

Tableau du plafond maximum de ressources pour bénéficier de l'AME (données à compter du 1er juillet 2008).

Nombre de personnes composant le foyer	Montant du plafond mensuel en France métropolitaine	Montant du plafond mensuel dans les départements d'outre mer
1 personne	620,58 euros	690,67 euros
2 personnes	930,83 euros	1 036,00 euros
3 personnes	1 117,00 euros	1 243,25 euros
4 personnes	1 303,17 euros	1 450,42 euros
Au-delà de 5 personnes, par personne supplémentaire, on ajoute	+ 248,2213 euros	+ 276,27034 euros

A noter :

- Les ressources concernent les douze mois qui précèdent la demande.
- Il faut déclarer l'ensemble des ressources perçues, qu'elles soient imposables ou non, qu'elles aient été perçues en France et/ou dans un pays étranger, pour chaque membre du foyer.
- Il faut indiquer les pensions alimentaires s'il y en a.
- Si la personne est hébergée gratuitement, cela sera ajouté aux ressources financières sous la forme d'un forfait logement calculé en pourcentage du R.M.I. et en fonction de la situation.
- A défaut de pouvoir présenter des pièces justificatives des ressources, il faut établir une déclaration sur l'honneur et la joindre au formulaire de demande.

Il est possible d'obtenir de l'aide pour la constitution et le dépôt du dossier auprès des organismes.

Il existe des lieux où l'on peut vous accompagner pour préparer votre dossier.

Liste des lieux où l'on peut bénéficier d'une aide à la constitution de dossier en matière d'AME et où l'on peut effectuer une attestation d'élection de domicile.

LISTE DES ASSOCIATIONS DU 18ème BENEFICIANT D'UN AGREMENT POUR L'AIDE A LA CONSTITUTION DE DOSSIER EN MATIERE D'AME

ASSOCIATION / ORGANISME	LIMITATION DE COMPETENCE
Les Amis de la Maison Verte 127/129 rue Marcadet 75018 Paris	> Agrément limité au 127/129 rue Marcadet 75018 Paris
Case Sociale et Culturelle des Antillais 62, rue de la Chapelle 75018 Paris	> Agrément limité au 62 rue de la Chapelle 75018 Paris
France Terre d'Asile 25 rue Ganneron 75018 Paris	> Agrément limité au : - SASA 4, rue Doudeauville 75018 Paris - Département Intégration 2 rue Jules Cloquet 75018 Paris
Le Secours Populaire Français	
Fédération de Paris 6, passage Ramey 75018 Paris	> Agrément limité au siège social 6 passage Ramey 75018 Paris
Solidarité Jean Merlin 106 bis, boulevard Ney 75018 Paris	> Agrément limité au 106 Bd Ney 75018 Paris

LISTE DES ASSOCIATIONS DU 18ème BENEFICIANT D'UN AGREMENT POUR L'ELECTION DE DOMICILE EN MATIERE D'AME

ASSOCIATION / ORGANISME	LIMITATION DE COMPETENCE
Les Amis de la Maison Verte 127/129 rue Marcadet 75018 Paris	> Agrément limité au 127/129 rue Marcadet
Case Sociale et Culturelle des Antillais 62, rue de la Chapelle 75018 Paris	> Agrément limité au 62 rue de la Chapelle 75018 Paris
France Terre d'Asile 25 rue Ganneron 75018 Paris	> Agrément limité au : - SASA 4, rue Doudeauville 75018 Paris - Dpt Intégration 2 rue Jules Cloquet 75018 Paris
Le Secours Populaire Français	
Fédération de Paris 6, passage Ramey 75018 Paris	> Agrément limité au siège social 6 passage Ramey 75018 Paris
Solidarité Jean Merlin 106 bis, boulevard Ney 75018 Paris	> Agrément limité au 106 Bd Ney 75018 Paris

Permanences sociales d'accueil (P.S.A.) du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (C.A.S.V.P.) où l'on peut effectuer une attestation d'élection de domicile.

Accueil : sur rendez-vous

11ème arrondissement (P.S.A. Chemin Vert)
Femmes de 18 ans et plus avec ou sans enfants
Couples de 18 ans et plus, avec ou sans enfants
Hommes de 18 ans et plus, avec enfants
Deux lundis par mois de 14h à 17h
Tel : 01 55 28 86 10
70 rue du Chemin vert 75011 paris
Metro : Voltaire

12ème arrondissement (P.S.A. Bastille)
Hommes de 28 ans et plus
Tous les lundis de 14h à 17h
Et un vendredi sur deux, de 9 h à 12h.
Tel : 01 44 62 87 40 ou 01 53 46 15 00
5 rue Lacuée 75012 PARIS
Metro : Bastille

20ème arrondissement (P.S.A. Belleville)
Jeunes de 18 à 27 ans inclus sans abri ou hébergés de façon précaire
Deux mardis par mois de 14h à 17h
Tel : 01 40 33 31 88
212 rue de Belleville 75020 PARIS
Métro : Place des Fêtes ou Télégraphe

Comment et Où déposer sa demande d'Aide Médicale Etat ?

Comment ?

Il faut imprimer ou remplir le formulaire « Demande d'aide médicale d'Etat » (formulaire S3720B) téléchargeable sur le lien : http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/formulaires/S3720.pdf
Ensuite, il faut y joindre toutes les pièces justificatives.

Où ?

Déposer une demande d'A.M.E dans le 18ème arrondissement ?

LES PERMANENCES D'ACCUEIL HOSPITALIERES POUR LES HABITANTS DU 18ème :

Hôpital Bichat : 46 rue Henri Huchard, 75018 Paris
Métro : Porte de Saint Ouen

Hôpital Lariboisière : 2 rue Ambroise Paré, 75010 Paris
Métro : Gare du Nord ou Barbès Rochechouart

LES PASS :

18 rue Stephenson 75018 Paris
35 rue de la Goutte d'Or 75018 Paris

Demande à domicile :

Pour les personnes étant dans l'incapacité de se déplacer pour des raisons de santé par exemple, la CPAM met à disposition un numéro de téléphone : 01 44 84 29 40 sur lequel l'utilisateur doit déposer un message vocal expliquant l'objet de son appel (AME, CMU ...) et laisser ses coordonnées téléphoniques.

Un agent de la CPAM va alors contacter l'utilisateur pour convenir d'une date de rendez-vous à domicile afin de prendre en compte la demande de couverture médicale. Ce service proposé par la CPAM est disponible pour tout habitant de Paris.

Après dépôt du dossier, le délai d'attente est de trois semaines à deux mois à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Ce délai peut varier.

Toute absence de réponse dans un délai de deux mois équivaut à un refus. Dès lors, il y a un délai de deux mois pour demander un recours gracieux auprès du directeur départemental d'aide sociale. Si le dossier est validé, la couverture par AME est valable pour une durée d'un an.

Renouvellement de l'AME.

Pour le renouvellement de la demande AME, il faut déposer le dossier deux mois avant la date d'expiration de la couverture sociale.

Que peut-on faire avec l'AME.

L'AME prend en charge à 100% des soins médicaux et hospitaliers dans la limite des tarifs de la Sécurité Sociale avec la dispense des frais.

Attention : l'AME ne comprend pas les majorations prévues par la complémentaire CMU en matière de lunettes, de prothèses dentaires et autres dispositifs médicaux à usage individuel.

Principe de l'AME à titre humanitaire.

Dans certains cas, on peut bénéficier exceptionnellement de l'AME à titre humanitaire.

Elle concerne :

- les personnes de passage en France (visa touristique, visa de court séjour, etc..) et qui ne bénéficient ni de la couverture sociale dans le pays d'origine, ni de l'assurance privée, et dont l'état de santé nécessite des soins imprévus (accident ou maladie survenant sur le territoire français métropolitain ou les départements d'outre mer) ;
- les personnes qui ne résident pas en France mais qui sont admises individuellement pour recevoir des soins à titre humanitaire.

La décision d'une éventuelle admission à l'AME à titre humanitaire ne relève pas de l'Assurance Maladie, mais appartient au ministère chargé de l'Action sociale. Il ne s'agit pas d'un droit mais d'une possibilité. S'il y a refus, il n'est pas possible d'établir de contestation.

Mieux vous informer.

Explication des démarches par la CPAM.

La CPAM sur demande peut faire intervenir un professionnel pour une session d'information auprès des habitants / usagers / professionnels sur les démarches concernant l'AME, la CMU, l'utilisation de la Carte Vitale, etc...

La personne référente à contacter est : Mme Annick MICHEL (manager opérationnel, service accueil extérieur, direction des services aux assurés) de la CPAM de Paris.

Contact :

- par courrier au 21, rue Georges-Auric 75948 Paris Cedex 19 ;
- par mail : annick.michel@cpam-paris.cnamts.fr
- par téléphone au 01 44 84 28 91.

Ce service est mis en place gratuitement par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la ville de Paris.

Les centres de santé : des lieux de soins

Les Centres de Santé. Extrait du guide de Solidarité 2009.

Centre médical et dentaire au Maire - Volta

4, rue au Maire, 3e / Métro : Arts et Métiers / Tél. 01 48 87 49 87

Public concerné :

- tout public ;
- les assurés sociaux doivent s'acquitter du ticket modérateur ;
- les prestations sont gratuites pour les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (C.M.U.c.) ou de l'Aide Médicale de l'Etat (A.M.E.)

Prestations proposées :

- consultations de médecine générale (sur rendez-vous) du lundi au vendredi.
- soins infirmiers du lundi au vendredi.
- Consultations spécialisées (sur rendez-vous) : dermatologie, gynécologie, ophtalmologie. Soins et prothèses dentaires. Pédicurie.

Jours et heures d'ouverture :

Le centre est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Centre médical et dentaire Chemin Vert

70, rue du Chemin Vert, 11^e / Métro : Voltaire-Léon Blum ou Saint Ambroise / Tél. 01 48 05 96 20

Public concerné :

- tout public ;
- les assurés sociaux doivent s'acquitter du ticket modérateur ;
- les prestations sont gratuites pour les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (C.M.U.c.) ou de l'Aide Médicale de l'Etat (A.M.E.)

Prestations proposées :

- consultations de médecine générale : sur rendez-vous ; soins infirmiers du lundi au vendredi.
- Consultations spécialisées (sur rendez-vous) : phlébologie, dermatologie, ORL, rhumatologie. Soins et prothèses dentaires, pédicurie pour les plus de 60 ans.

Jours et heures d'ouverture :

- Le centre est ouvert du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h50.

Centre médical et dentaire de l'Épée de Bois

3, rue de l'Épée-de-Bois, 5^e / Métro : Place Monge ou Censier-Daubenton / Tél. 01 45 35 85 83

- Consultations de médecine générale (sans rendez-vous) :
lundi à 9h et à 15h ; mardi à 16h ; 16h ; jeudi à 9h ; vendredi à 9h ;
- soins infirmiers du lundi au vendredi.
- consultations spécialisées (sur rendez-vous) : acupuncture, angiologie, cardiologie, dermatologie, gynécologie, nutrition, Ophthalmologie, ORL, rhumatologie, soins et prothèses dentaires.
du lundi au jeudi, de 8h45 à 17h ; vendredi, de 8h45 à 16h 30.

Centre dentaire des Épinettes

51, rue des Épinettes, 17^e / Métro : Porte de Saint-Ouen - Bus PC arrêt Pouchet / Tél. 01 42 63 90 72 uniquement sur rendez-vous.

Soins et prothèses dentaires (sur rendez-vous).
Du lundi au vendredi, de 8h45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Centre médical Edison

44, rue Charles-Moureu, 13^e / Métro : Place d'Italie / Tél. 01 44 97 87 10 sur rendez-vous

- Consultations de médecine générale.
 - consultations spécialisées (sur rendez-vous) : acupuncture, nutrition, cardiologie, Dermatologie, gastro-entérologie, gynécologie, oto-rhino-laryngologie, pneumologie, Cancérologie, rhumatologie, urologie, psychologie, stomatologie, pédicurie, soins infirmiers, radiologie.
- Le centre est ouvert du lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et du Vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Centre médical Ternes

21, rue Pierre Demours, 17^e / Métro : Ternes ou Pereire / Tél. 01 46 22 47 76 uniquement sur rendez-vous

- Consultations de médecine générale : Soins infirmiers du lundi au vendredi .
 - Consultations spécialisées : acupuncture, cardiologie, Dermatologie, gastrite-sérologie, gynécologie, ORL, rhumatologie, pédicurie.
- Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h.

Centre médical et dentaire Marcadet

22, rue Marcadet, 18^e / Métro : Marcadet-Poissonniers / Tél. 01 46 06 78 24

- Consultations de médecine générale (sans rendez-vous) : lundi à 14h30 , mardi à 9h45 , mercredi à 13h30 , jeudi à 9h45 , vendredi à 9h45 et à 14h
 - soins infirmiers du lundi au vendredi.
- Consultations spécialisées (sur rendez-vous) :
Allergologie, cardiologie, dermatologie, gastro-entérologie, gynécologie, ophtalmologie, ORL, rhumatologie, pédicurie, soins et prothèses dentaires.

Atelier Santé Ville Paris 18

22 rue de Chartres 75018 Paris / 01 42 52 08 97 / asv18@ateliersanteville-paris18.fr / www.ateliersanteville-paris18.fr

Le centre est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16h50.

Centre de santé dentaire George Eastman

11, rue George Eastman - 75013 Paris / Tél. : 01 44 97 88 88 / Métro : Place d'Italie (lignes 5, 6 et 7) / Bus : N° 27, 47, 57, 67 : station place d'Italie / N° 83 station Institut dentaire / N° 62 station Tolbiac Baudricourt

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30, mercredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h.
uniquement sur rendez-vous et réservé aux mineurs.

Prestations

- Soins dentaires ; Orthodontie ; Chirurgie ; Orthophonie ; Radi

SOINS DENTAIRE : ACCES AUX SOINS POUR LES PERSONNES BENEFICIANT D'UNE COUVERTURE MEDICALE.

IL EXISTE DES SERVICES DE STOMATOLOGIE PLUS "CLASSIQUES" QUE LA PASS BUCCO DENTAIRE

Les matinées des jours ouvrables et après-midi jusqu'à 17h 30, il faut s'adresser aux consultations et services de stomatologie des hôpitaux suivants : Bicêtre, Cochin, Necker-Enfants Malades, Pitié-Salpêtrière, Hôtel-Dieu, Saint-Louis, Saint-Antoine, Tenon, Saint-Vincent de Paul (enfants du lundi matin au vendredi midi), Robert Debré (enfants) et Armand Trousseau (enfants).

- Voir le site de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) : www.aphp.fr/

CENTRES DE SANTE DE LA VILLE DE PARIS.

Les Centres de Santé participent à l'accès aux soins en proposant des consultations médicales et/ou dentaires.

Ils pratiquent le tiers payant et appliquent les tarifs conventionnels de l'Assurance Maladie.

Les tarifs varient selon le type de soins et la catégorie de bénéficiaires :

- les assurés sociaux doivent s'acquitter du ticket modérateur ;
- les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire ou de l'Aide Médicale Etat accèdent à des soins entièrement gratuits.

IL EST AUSSI POSSIBLE DE CONTACTER UN PRATICIEN LIBERAL DE PROXIMITE

Pour cela, on peut voir par exemple sur les sites :

De l'Ordre national des chirurgiens-dentistes De l'Assurance Maladie :

- <http://www.ameli.fr/assures/adresses-tarifs/professionnels-de-sante.php>

De l'Assurance Maladie, rubrique professionnels de santé :

- <http://www.ameli.fr/assures/adresses-tarifs/index.php>